



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE TRAUBACH-LE-BAS
DE LA SEANCE DU 23 MARS 2012**

Le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué en date du 13 mars 2012, s'est réuni le 23 mars 2012 à 20 heures sous la présidence de M. BISCHOFF Jean-Claude.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H.

Présents : M. BISCHOFF Jean-Claude, Mlle HANSER Chantal, MM. STUTZMANN Guy, SCHWOB Francis, Mmes BITSCH Martine, GOEBEL Reine, MM. CENTLIVRE Jean-Louis, FREYBURGER Christian, FREYBURGER Olivier, KLEINHANS Guy et POINCOT Michel.

Absents excusés et non représentés : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : /

Le Conseil Municipal procède à la désignation d'une secrétaire de séance : Mme ROY Stéphanie, secrétaire de mairie.

ORDRE DE JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Fixation des taux des taxes locales pour 2012
3. Approbation des comptes administratif et de gestion de 2011
4. Affectation des résultats de 2011 au budget de 2012
5. Participations communales aux syndicats intercommunaux
6. Prévision des travaux et devis d'investissement
7. Présentation et approbation du budget primitif de 2012
8. Approbation de l'entrée de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth dans le Syndicat Mixte pour le Sundgau
9. Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte pour le Sundgau
10. Adoption du rapport annuel du SIAEP de 2011 (point rajouté)
11. Divers

POINT 1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2012

Le procès-verbal du 24 janvier 2012, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

POINT 2. FIXATION DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2012

Le Maire communique le taux actuel des 4 taxes locales directes et propose pour 2012 une augmentation correspondant sensiblement à la hausse du coût de la vie.

Le Conseil Municipal décide une augmentation uniforme de 2% pour 2012, soit les taux suivants (taux après réforme) :

- Taxe d'habitation : **15,16 %**
- Taxe Foncière propriété bâtie : **10,83 %**
- Taxe Foncière propriété non bâtie : **59,54 %**
- Cotisation foncière des entreprises : **16,11 %.**

Voix : 11 pour.

POINT 3. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION DE 2011

Le Maire soumet le tableau des résultats de l'exercice 2011.

RESULTAT ANNEE 2011		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
recettes brutes	143 073,28	343 526,83
annulations	0,00	0,00
recettes nettes	143 073,28	343 526,83
dépenses brutes	79 113,64	285 865,20
annulations	0,00	157,50
dépenses nettes	79 113,64	285 707,70
résultat brut de l'exercice (1)	63 959,64	57 819,13
<i>restes à réaliser dépenses</i>	225 235,00	
<i>restes à réaliser recettes</i>	10 592,00	
résultat net de l'exercice (2)	- 150 683,36	57 819,13
<i>résultat à la clôture de l'exercice précédent</i>	122 729,88	240 150,77
<i>part affectée à l'investissement</i>		118 803,12
<i>résultat net de clôture de l'exercice (3)</i>	- 27 953,48	179 166,78
<u>résultat cumulé</u>	151 213,30	

Le Maire se retire au moment du vote.

- **Mademoiselle Chantal HANSER, 1^{er} adjoint au Maire**, prend la présidence **du Conseil Municipal qui adopte à l'unanimité le compte présenté.**

Le compte administratif de l'exercice 2011 est conforme au compte de gestion établi par le Trésorier Communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

■ **VOTE ET ARRETE les résultats définitifs du compte administratif, faisant apparaître :**

- un excédent de fonctionnement de 179 166,78 €
- un excédent d'investissement de - 27 953,48 €
soit un excédent global de 151 213,30 €

POINT 4. AFFECTATION DU RESULTAT DE 2011 AU BUDGET DE 2012

Le Compte Administratif de l'exercice 2011, approuvé lors de cette séance, laisse apparaître les résultats suivants :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats du compte administratif de 2011 au Budget Primitif de 2012, comme suit :

■ En recettes article 001 Excédent d'investissement reporté :	186 689,52 €
■ En recettes article 1068 Excédent de fonctionnement :	27 953,48 €
■ En recettes 002 Excédent de fonctionnement reporté :	151 213,30 €.

POINT 5. PARTICIPATIONS COMMUNALES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- Le Maire donne connaissance du montant prévisionnel des participations allouées aux différents syndicats en 2012.
- Le maire récapitule les différentes subventions à budgétiser.

POINT 6. PREVISIONS DES TRAVAUX ET DEVIS D'INVESTISSEMENT

Le maire communique les restes à réaliser de 2011.

Les investissements essentiels budgétisés pour 2012 sont principalement :

- Création fossés eaux pluviales :	+ 23 000 €
- Voirie mise aux normes handicapées :	+ 23 000 €
- Bâtiments mise aux normes handicapées :	+ 3 000 €
- Bâtiments publics (nouvelle opération) :	5 000 €
- Voirie rue du Moulin (nouvelle opération) :	30 000 €.

POINT 7. PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE 2012

Après présentation du budget de 2012 par le Maire et examen par l'assemblée,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget de l'exercice 2012 dont les dépenses et recettes s'équilibrent :

- en section de fonctionnement à 466 423,30 € et
- en section d'investissement à 360 463,30 €.

POINT 8. APPROBATION DE L'ENTREE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR D'ILLFURTH DANS LE SYNDICAT MIXTE POUR LE SUNDGAU

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil du Syndicat Mixte pour le Sundgau (S.M.S.) réuni le 1^{er} mars 2012, a approuvé par 78 voix pour et 1 abstention :

1. l'entrée de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth dans le S.M.S.,
2. le transfert par la Communauté au S.M.S. de ses compétences « Charte de Pays » et « Tourisme ».

La délibération du S.M.S. a été notifiée à la Commune le 9 mars 2012. La Commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la Commune est réputée favorable. La majorité requise pour l'entrée de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth dans le S.M.S. est de 2/3 des conseils représentant la moitié de la population ou la moitié des conseils représentant les 2/3 de la population totale du S.M.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, approuve :

1. l'entrée de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth dans le Syndicat Mixte pour le Sundgau,
2. le transfert par cette Communauté au Syndicat Mixte pour le Sundgau de ses compétences « Charte de Pays » et « Tourisme ».

POINT 9. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE POUR LE SUNDGAU

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil du Syndicat Mixte pour le Sundgau (S.M.S.) réuni le 1^{er} mars 2012, a approuvé par 78 voix pour et 1 abstention :

- la modification des statuts du SMS.

La délibération du S.M.S., accompagnée des statuts modifiés, a été notifiée à la Commune le 9 mars 2012. La Commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la Commune est réputée favorable. La majorité requise pour la modification des statuts du S.M.S. est de 2/3 des conseils représentant la ½ de la population ou la ½ des conseils représentant les 2/3 de la population totale du Syndicat Mixte.

Le Maire donne lecture et commente les articles 1, 3 et 12 des statuts, dans leur rédaction ancienne et modifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, approuve :

- ❖ **la modification des statuts du Syndicat Mixte pour le Sundgau.**

POINT 10. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU SIAEP DE 2011

Le Maire demande aux conseillers leur accord pour aborder le point suivant, bien qu'il ne figure pas à l'ordre du jour :

« Adoption du rapport annuel du SIAEP de 2011 ».

Le Conseil Municipal accepte d'aborder ce point et de le rajouter à l'ordre du jour.

Le Maire soumet le rapport annuel transmis par le SIAEP de TRAUBACH ET ENVIRONS.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable de 2011.

POINT 11. DIVERS

- ❖ **Création d'un site internet**

La création d'un site internet a été budgétisée en 2011.

Le Maire rappelle aux conseillers que cette opération n'a pas encore été effectuée et les informe que des devis vont être sollicités.

Il charge M. Olivier FREYBURGER de demander ces devis.

- ❖ **Remerciements**

Par courrier en date du 29 février 2012, M. Guy KLEINHANS, Président du Conseil de Fabrique de la Paroisse de Traubach-Guevenatten, remercie le Conseil Municipal pour la subvention allouée en faveur de la rénovation de l'orgue de l'église. Il informe l'assemblée de l'avancement des travaux et invite toutes les personnes intéressées par ces travaux, de visiter le chantier lorsque l'entreprise est présente.

❖ Travaux Presbytère

Les travaux du presbytère de Traubach-Le-Haut n'ont pas encore débuté. Le curé Piotr KOPITZARA aurait souhaité emménager à la Saint Jean-Baptiste, soit le week-end du 23 et 24 juin 2012.

❖ Limitation de vitesse rues de la Forêt et du Stade

Vu la demande de certains riverains et pour la sécurité des habitants de la rue de la Forêt et de la rue du Stade, la vitesse de ces rues a été limitée à 30 km/heure par l'arrêté municipal permanent N°33/2012.

Un panneau de limitation de vitesse à 30km/H sera également installé au début du ban communal, rue d'Elbach.

❖ Elections présidentielles et législatives

Le Maire distribue aux conseillers le planning pour les permanences des élections présidentielles se déroulant le 22 avril et le 06 mai 2012.

Il donne également connaissance des dates des élections législatives.

Le 1^{er} tour est prévu le 10 juin et le 2nd tour le 17 juin 2012.

Le Maire demande aux conseillers de retenir ces dates pour assurer les permanences pour ces scrutins.

❖ Stationnement des bus et poids-lourds dans la commune

Le stationnement des bus et des poids-lourds sera interdit rue du Moulin lorsque l'enrobé et le trottoir seront mis en place (article R417-10 du code de la route).

Le stationnement des bus et des poids-lourds sera également interdit rue du Stade, dès lors que les travaux de la nouvelle école auront débuté et par la suite pour raison de sécurité à l'égard des écoliers.

Un arrêté municipal temporaire sera pris dès le 23 avril 2012, suivi d'un arrêté permanent à l'ouverture de la nouvelle école.

❖ Demande de subvention

Le Maire donne lecture du courrier de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Traubach-Le-Bas et du FC TRAUBACH, en date du 22 mars 2012. Chaque année au mois de juillet, ces associations organisent la Fête Tricolore marquée notamment par le feu d'artifices.

Le coût du matériel pyrotechnique et la rémunération de l'artificier augmentent chaque année. Les associations doivent chacune rajouter la somme de 500 € à la subvention d'un montant de 1500 € attribuée annuellement à cet effet par la commune. Ainsi, l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Traubach-Le-Bas et le FC TRAUBACH sollicitent une subvention complémentaire de 500 €.

Le Conseil Municipal trouve pourtant le feu tricolore magnifique tel qu'il est.

La lettre ayant été réceptionnée le 23 mars 2012 et ne figurant pas à l'ordre du jour, le Conseil Municipal ne souhaite pas délibérer dès à présent.

Dans l'attente de le mettre à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, Mme Martine BITSCH suggère que ces associations s'adressent également au Crédit Mutuel de Dannemarie pour demander une subvention.

Le Maire charge M. Olivier FREYBURGER de leur communiquer cette information.

Afin d'avoir un maximum d'éléments pour une délibération future, le Conseil Municipal souhaite connaître le tarif exact du matériel pyrotechnique.

❖ Association de pêche

Lors de la dernière assemblée générale de l'association de Pêche et Loisirs, M. Simon ABY a démissionné pour raisons personnelles de son poste de président et a été remplacé par M. Marc ABLER.

Le Maire tient à remercier M. Simon ABY pour son engagement et pour le travail effectué tout au long de ces années pour cette association locale.

A la demande de M. Francis SCHWOB, 3^{ème} adjoint, le Conseil Municipal souhaite être informé des statuts mis à jour auprès de la Préfecture et de leur référence au registre des Associations du Tribunal d'Instance.

❖ Présentation du procès-verbal du Comité Consultatif Communal des Sapeurs Pompiers Volontaires

Mlle Chantal HANSER, 1^{er} adjoint, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 21 février 2012 du Comité Consultatif Communal des Sapeurs Pompiers Volontaires:

- Nominations et médailles :

Le comité émet un avis favorable à la nomination au grade d'Adjudant de M. Christian LIEBENGUTH.

Cette année, M. Philippe AMBLARD se verra attribuer une médaille pour ses 20 ans de service.

- Besoin en matériel :

Les sapeurs pompiers souhaitent acquérir des radios à fréquences afin de faciliter la communication lors des interventions, des « BIP » pour les pompiers qui travaillent dans le village et ne peuvent entendre la sirène, et 4 nouvelles paires de rangers qui remplaceront celles qui sont usées.

- Bilan des interventions :

En 2011, 20 interventions ont été enregistrées.

- Défibrillateur :

Le chef de corps se propose pour l'organisation de la démonstration du défibrillateur.

Le Conseil Municipal précise qu'il devient urgent que cette démonstration est lieu.

- Double Engagement :

M. David MEYER est simultanément engagé dans le C.P.I. de Traubach-Le-Bas en tant que sapeur pompier volontaire et dans le centre de secours de Dannemarie. Ainsi, lorsqu'il est au centre de Dannemarie, il ne peut être présent pour le C.P.I. de la commune.

❖ Opération « Haut-Rhin Propre »

L'opération « Haut-Rhin propre » se déroulera dans la commune le vendredi 30 mars 2012 avec la participation de l'école de 14H à 15H30. Un goûter leur sera offert par la mairie. Le Maire convie les conseillers et toutes les personnes sensibles à cette opération à y participer.

❖ Ecoles

La nouvelle école de Traubach-Le-Bas a ouvert ses portes aux écoliers le 12 mars 2012 et les classes de notre village ont été provisoirement déménagées sur le site des anciennes écoles de Traubach-le-Haut. A cette même date, le chantier de l'école de Traubach-Le-Bas a débuté. Le local de l'ouvrier intercommunal est en cours de déménagement.

❖ Centre de stockage des déchets de Wolfersdorf-Retzwiller

Lors de la réunion du 22 mars 2012, les représentants de la société SITA ont exposé au Maire et à M. Francis SCHWOB, 3^{ème} adjoint, le projet d'extension du centre de stockage des déchets de Wolfersdorf-Retzwiller.

Les travaux d'extension n'engendreront pas de nuisances à la commune de Traubach-Le-Bas.

Personne ne demande plus la parole, la séance est levée à 23H25.